

Etat indiquant l'augmentation ou la diminution des frais annuels d'intérêt sur la dette publique dus à l'émission ou au retrait d'emprunts chaque année, depuis 1920-1921

Année financière	Causé par rembour- sement à intérêt moins élevé	Causé par le retrait d'emprunts en souffrance	Réduction totale des frais d'intérêt sur la dette
	\$	\$	\$
1920-1921.....		4, 144, 225	4, 144, 225
1921-1922.....	556, 600 compris	3, 335, 041 compris	3, 891, 641 compris
Diminution nette des années 1920—1921 et 1921-1922.....			252, 584
1922-1923.....	900, 048	1, 768, 805	2, 668, 853
1923-1924.....	1, 107, 611	1, 797, 563*	2, 905, 174*
1924-1925.....	2, 506, 713	14, 886	2, 521, 599
1925-1926.....	166, 812	773, 913	940, 725
1926-1927.....	275, 000 compris	1, 320, 000	1, 045, 000
1927-1928.....	675, 000	2, 932, 811	3, 607, 811
Diminution totale de 1922-1923 à 1927-1928.....			13, 689, 162

\*En 1923-1924, les emprunts remboursables en dollars du gouvernement impérial de \$2,000,000 à 3½ p. 100 dus en 1925-1928 et de \$65,207,351, à 4½ p. 100 ont été supprimés par entente et contre des avances faites par le Dominion au gouvernement impérial. L'intérêt annuel de \$3,004,331 sur ces emprunts est compris dans les chiffres-ci-dessus comme réduction dans les frais d'intérêts.

J'en arrive à la question traitée ensuite par mon honorable vis-à-vis. Durant cette discussion entière, l'opposition s'est efforcée de représenter les dégrèvements que nous avons opérés sans cesse comme le simple équivalent du surcroît de taxes que nous avons dû imposer à notre arrivée au pouvoir. Comme je l'ai déjà signalé aux membres de l'opposition, ce surcroît d'impôts était nécessaire pour liquider les dettes des conservateurs, pour nous acquitter des obligations qu'ils nous avaient léguées. Je m'inscris toutefois en faux contre leur assertion que les dégrèvements effectués correspondent simplement à l'augmentation de taxes. Quelles étaient les taxes imposées quand nous avons pris l'administration en main? Il y avait, cela va de soi, les droits de douane et d'accise, mais il existait aussi des taxes spéciales de guerre comme l'impôt sur le revenu, la taxe sur les ventes et le timbre sur les chèques, les billets à ordre et autres papiers semblables. Durant l'année terminée en 1922, nous y avons ajouté un timbre sur les reçus, nous avons légèrement relevé le montant du timbre sur les chèques, les billets à ordre et les lettres de change, et modifié un peu la taxe sur les ventes. Mais nous avons réduit depuis longtemps ces taxes au-dessous du chiffre déjà décrété à notre arrivée au pouvoir.

Nous avons légèrement augmenté la taxe sur les ventes, dis-je, mais en éliminant la superposition qui existait sous le régime de nos adversaires, et qui faisait en réalité de

[Le très hon. Mackenzie King.]

la taxe un impôt bien plus élevé qu'elle ne l'a jamais été depuis 1923. Nous avons exempté un nombre croissant d'articles de l'application de la taxe sur les ventes, nous avons réduit la taxe de moitié en certains cas, et après nous être libérés des obligations spéciales que son augmentation était destinée à liquider, nous l'avons constamment diminuée.

Quant à l'impôt sur le revenu, le Gouvernement a aussi des dégrèvements à son actif, mais pas des dégrèvements accompagnés d'une augmentation de la dette; des dégrèvements accompagnés d'une diminution de la dette. J'insiste sur ce point, étant de l'avis des gens qui soutiennent qu'une diminution de l'impôt sur le revenu est injustifiable tant que la dette générale du pays s'accroît, tant qu'elle ne s'amortira pas de façon sensible. Je ferai néanmoins remarquer à la députation que, cette année, par exemple, nous avons retranché de la dette publique, en prenant les prêts malheureux signalés, la somme de 54 millions, somme beaucoup supérieure à l'amortissement annuel préconisé par le chef de l'opposition, cet après-midi, dans son projet de fonds d'amortissement. Pour vous faciliter la consultation et la vérification de cet exposé, je consigne aux Débats quelques tableaux statistiques préparés pour établir très nettement les dégrèvements exacts effectués par le Gouvernement actuel.

Prenez d'abord les droits sur les reçus et les chèques, et les timbres-poste.